

QUESTION N°1/4
OBJET : BUDGET 2020 - CONCESSIONS FUNERAIRES –
REVERSEMENT AU CCAS

Le produit des concessions du cimetière est intégralement enregistré sur le budget de la Commune.

En cette fin d'exercice, le Conseil Municipal peut décider de procéder au reversement du tiers de ce produit sur le budget du C.C.A.S.

Total des ventes de concessions funéraires du 01 novembre 2019 au 31 octobre 2020 :	26 686.60 €
Soit 2/3 Mairie :	17 791.07 €
Et 1/3 CCAS :	8 895.53 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'allouer au CCAS, au titre du reversement, le tiers du produit des concessions cimetière pour un montant de 8 895.53 €.

Les crédits sont prévus en DM2.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 15 décembre 2020